



Syndicat des Intercommunalités
de la Vallée du Thérain
20 bis Avenue de la Libération
60510 BRESLES
03 44 02 10 55
contact@sivt-therain.fr
www.sivt-therain.fr

Travaux de restauration de ripisylve Rivière l'Avelon

Note d'information aux communes

Communes de : Senantes, Villebray, Blacourt, La Chapelle aux pots, Ons-en-Bray, Saint Paul, Rainvillers, Aux Marais, Goincourt et Beauvais.

Mesdames et Messieurs les Maires,

Suite à la prise de la compétence GEMAPI » en 2020, le SIVT a réalisé un diagnostic de l'ensemble des cours d'eau du bassin versant du Thérain, incluant le bassin de l'Avelon.

Ce diagnostic a mis en évidence de nombreux dysfonctionnements hydrauliques engendrés par un manque d'entretien de la végétation rivulaire, appelée ripisylve.

Ces dysfonctionnements entraînent des obstacles à l'écoulement, des déchaussements de berges ainsi qu'une fermeture du milieu défavorable aux espèces aquatiques.

Ainsi lors du conseil Syndical du 01 décembre 2022, les élus du SIVT ont décidé de lancer des travaux de restauration de la ripisylve sur l'ensemble du linéaire de l'Avelon sur la période automne/hiver 2023.

Ces travaux auront lieu entre octobre et décembre 2023 sur les 32 km du linéaire de l'Avelon soit 64 km de berges.

Le marché public est actuellement en phase de consultation

Pour rappel, l'Avelon est une rivière dite « non domaniale » son entretien régulier incombe aux propriétaires riverains (L215-14 du code de l'environnement) ; le SIVT n'intervenant uniquement que dans le cadre de l'Intérêt général.

1) Intérêts et rôles de la ripisylve :

Une ripisylve en bon état contribue à remplir plusieurs fonctions :

- **Fonction mécanique :** les racines stabilisent les berges
- **Fonction hydraulique :** la végétation ralentit l'eau en crue
- **Fonction biologique :** milieu de vie pour de nombreuses espèces
- **Fonction thermique et épuratrice :** apport d'ombrage et filtration de l'eau
- **Fonction paysagère :** identité du cours d'eau et du territoire

2) Travaux envisagés :

• La restauration de la végétation des berges vise à plusieurs objectifs :

- assurer l'écoulement des eaux en préservant le lit de l'envahissement par la végétation et du risque d'encombrement par le déchaussement d'arbres fragilisés ou morts

- assurer la stabilité des berges et du lit en préservant les risques de dégradation des berges par déchaussement d'arbres et en veillant à maintenir ou favoriser une végétation adaptée (système racinaire fixateur) ;

- maintenir ou améliorer les fonctions biologique et paysagère de la végétation :

- en conservant ou en améliorant la diversité des essences, des strates et des âges
- en favorisant les espèces intéressantes pour la faune et le paysage ;

• **Les travaux de restauration de la végétation des berges comprennent :**

- la coupe des arbres et l'élagage des branches qui menacent de tomber dans le lit ou qui gênent l'écoulement des eaux

- le recépage de la végétation vieillissante

- l'enlèvement ou la stabilisation des encombres (amas de bois mort ou déchets en travers du cours d'eau) ;

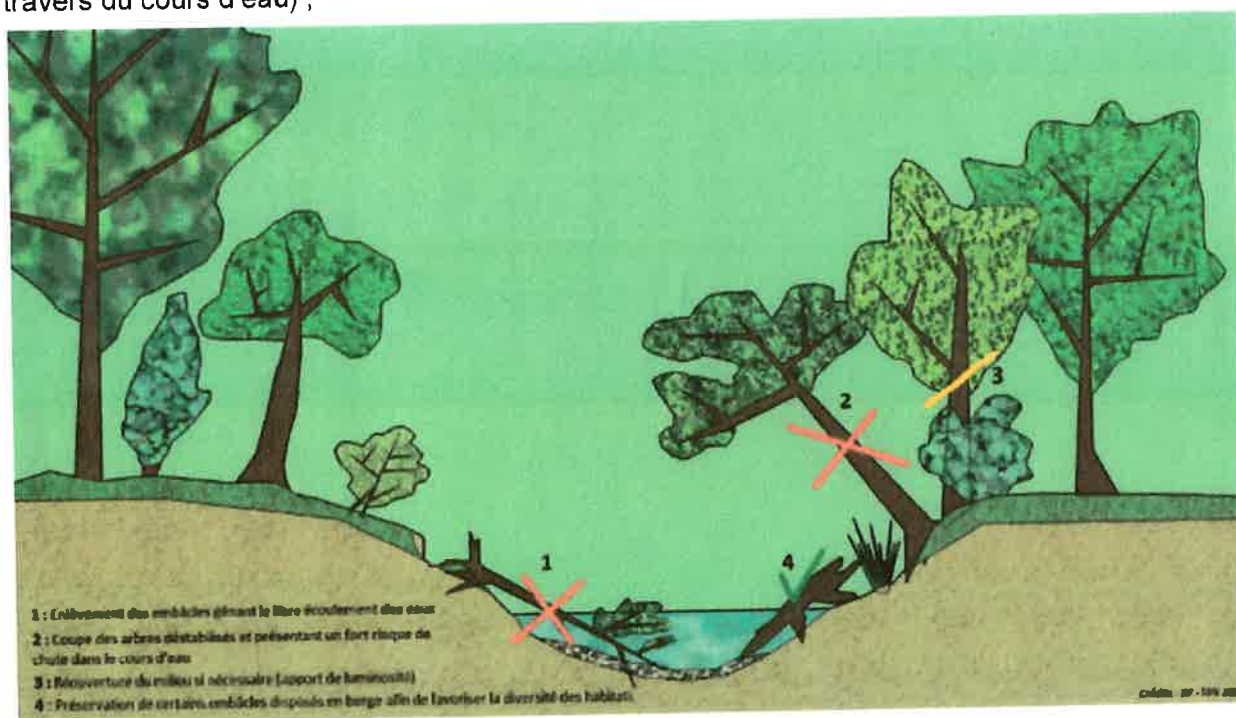


Schéma d'illustration des travaux (source SISN)

Vous retrouverez ci-joint un avis de travaux à afficher dès que possible sur vos espaces dédiés.

Ce même panneau sera affiché par le SIVT sur les différents accès au cours d'eau.

N'hésitez pas en cas de questions à communiquer l'adresse mail et/ou le téléphone du SIVT.

Les techniciens sont à votre disposition et à celles des riverains pour toutes questions complémentaires.

Hugues LIEGEOIS

*Technicien de rivière au Syndicat des
Intercommunalités de la Vallée du Thérain*

60510 Bresles

06.76.05.66.12

03.44.02.10.55

h.liegeois@sivt-therain.fr



Travaux de restauration de la Végétation des berges



AVIS AUX PROPRIETAIRES RIVERAINS

Nous informons les riverains de la rivière l'AVELON de la réalisation de travaux de restauration de la végétation des berges. Ces travaux ont lieu sur les communes de **Senantes, Villebray, Blacourt, la Chapelle aux pots, Ons en Bray, Saint Paul, Rainvillers, Aux Marais, Goincourt et Beauvais** pour un linéaire total de **36 051 m** de rivière.

Période de réalisation : Octobre/ Novembre/Décembre 2023

Ces travaux, à caractère d'intérêt général doivent permettre :

- Le maintien de l'écoulement.
- La stabilité des berges.
- La protection des équilibres biologiques dans la rivière et sur les berges.
- La conservation de la ressource en eau en quantité et en qualité.
- La sauvegarde et l'amélioration du paysage et du patrimoine naturel.

Les travaux de restauration comprennent :

- Le traitement de la végétation des berges par coupe sélective.
- L'abattage des arbres et cépées fortement penchés ou morts qui risquent de se déraciner et de provoquer des encombres.
- L'élagage des branches basses et sélection des buissonnants.
- Les encombres obstruant le bon écoulement seront retirés.

Ces travaux sont déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral.

Le bois coupé sera déposé en haut de berge et laissé à la charge du propriétaire.

Financement :

- Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain : 20%

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 80%



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain
20 bis Av de la Libération 60510 BRESLES

Tel : 03 44 02 10 55

mail : contact @sivt-therain.fr

www.sivt-therain.fr

**-Lo al ati n de t ava x d t uration
la vé éta ion d rge -**

